

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 avril 2026**

République Française

**MAIRIE DE GRANS**

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

**N° 2026/88**

**Octroi de subvention aux coopératives scolaires des écoles maternelle et élémentaire de l'année scolaire 2025/2026 pour les projets pédagogiques**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, le Maire.**

**Présents** : R. ANSILLON - F. ARNAUD - D. AUBERT - N. BARDIN - F. BERTORELLO - A-C. BIERREN - D. BUSELLI - R. CARTA - J. GIRARD - M. GRASSI - C. HUGUES - J-C. LAURENS - T. MARTIN - D. MIACHON - V. OLIVE - M-PERONNET - I. TEISSIER - G. RAYNAUD-BREMOND - C. RUIZ - V. TIQUET - V. TRICON - G. VALVASON SERODINE - L. VIARDOT-AMOURIC - P. VIDAL

**Procurations** : V. APPOLONIE à M. GRASSI- E. CADET à P. VIDAL- N. REVERTER à D. MIACHON - R. SAURIN-DEVASSY à C. HUGUES

**Date de la convocation** : Mardi 14 avril 2026

**Secrétaire de Séance** : Christine HUGUES

Le rapporteur expose à l'Assemblée que la municipalité souhaite poursuivre l'accompagnement des enseignants dans leurs projets, au-delà de l'aide apportée pour le fonctionnement courant des affaires scolaires.

Le rapporteur rappelle qu'actuellement la Commune intervient en allouant une partie du budget de la Commune spécifiquement aux écoles pour l'achat de fournitures et manuels scolaires, pour l'entretien des locaux, pour les contrats de maintenance...

Certains projets pédagogiques nécessitent un financement particulier afin de d'enrichir et de concrétiser les actions menées par les équipes enseignante comme classe de mer à Sausset, les visites du musée Vasarely et du parc ornithologique, le concert itinérant participatif jeune public et Scène et ciné.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) pour la coopérative de l'école maternelle Jacques PREVERT et de 5 000 € (cinq mille euros) pour la coopérative de l'école élémentaire Georges BRASSENS pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

- ☞ Octroie une subvention de deux mille cinq cents euros (2 500 €) à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jacques PREVERT pour l'année scolaire 2025/2026.
- ☞ Octroie une subvention de cinq mille euros (5 000 €) à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Georges BRASSENS pour l'année scolaire 2025/2026.
- ☞ Précise que ces subventions seront imputées aux articles correspondants du Budget Primitif.
- ☞ Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,  
Le Maire, Philippe LEANDRI

Le secrétaire de séance,  
Christine HUGUES

